



VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2019

Présents :

Mme Sophie RIGAULT, Maire,

Mmes et MM. Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Georges GOURGUES, Carole COUTON, Sandrine LADEGAILLERIE, Irmgard ASTIER et Bernard ZUNINO, Adjoints au Maire,

Mmes et MM. Gérard BODIGOFF, Gérard-François KRATOCHVIL (départ à 22h35), Nathalie FOURMANN, Nordine AOUNALLAH, Xavier PASSERI, Isabelle OUDARD, José CASTICO OLIVEIRA, Bernadette BENOIT-GUYOD, Alain LE MINOUX, Marcy KIMFOKO, Jaya MAREEMOOTOO, Christian SOUBRA (arrivé à 20h39), Isabelle CATRAIN, Laurie BARTEBIN, Maurice BOYE, Jean-Louis BERLAND, Clément JEHANNO, conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

M. Dominique TAFFIN, procuration à Mme Muriel MOSNAT
Mme Mireille ROBERT, procuration à Mme Carole COUTON
Mme Marie KEITA, procuration à M. Joseph DELPIC
M. Nizar MEHRI, procuration à M. Georges GOURGUES
Mme Anne-Marie DOUSSINEAU, procuration à M. Roger AMALOR
Mme Delphine MARNHIER, procuration à Mme Sophie RIGAULT
Mme Marie-Elisabeth BARDE, procuration à Mme Laurie BARTEBIN
Mme Françoise POLI, procuration à M. Clément JEHANNO
Mme Corinne BEDIU, procuration à M. Jean-Louis BERLAND
M. Gérard-François KRATOCHVIL (départ à 22h35), procuration à Mme Nathalie FOURMANN

Secrétaire :

M. Joseph DELPIC

Madame le Maire annonce que Madame Jaya MAREEMOOTOO ne fait plus partie du groupe de la Majorité municipale.

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2019 par **30 voix pour (la Majorité municipale, Entente des Démocrates et des Républicains, Ecologistes et citoyens Cœur d'Essonne et Madame Jaya MAREEMOOTOO)** et **5 abstentions (Saint-Michel en commun-Alternative citoyenne).**

2019-309 : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir débattu,

PREND ACTE du contenu du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de la commune.

2019-310 : AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS TRANSFERES EN MATIERE DE VOIRIE SUITE A LA MODIFICATION DU PERIMETRE CONCERNANT LA COMPETENCE COMMUNAUTAIRE VOIRIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 30 voix pour (la Majorité municipale, Entente des Démocrates et des Républicains, Ecologistes et citoyens Cœur d'Essonne et Madame Jaya MAREEMOOTOO) et 5 abstentions (Saint-Michel en commun - Alternative citoyenne).

APPROUVE l'avenant n°1 au procès-verbal de mise à disposition des biens transférés en matière de voirie portant retrait de la rue Berlioz à Saint-Michel-sur-Orge.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2019-311 : MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) RELATIVE AU REAMENAGEMENT DE LA RUE BERLIOZ ET DES PLACES PÜTTLINGEN ET BERLIOZ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour (la Majorité municipale, Entente des Démocrates et des Républicains) et 8 abstentions (Ecologistes et citoyens Cœur d'Essonne, Saint-Michel en commun - Alternative citoyenne et Madame Jaya MAREEMOOTOO).

APPROUVE le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement afférents selon le tableau ci-dessous :

Libellé du programme	Montant de l'autorisation de programme	Montant des crédits de paiement	
		2019	2020
Réaménagement de la rue Berlioz et des places Püttlingen et Berlioz	2 835 000 €	2 200 000 €	635 000 €

2019-312 : BUDGET PRIMITIF 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **Pour la section de fonctionnement** par 25 voix pour (la Majorité Municipale), 7 voix contre (Ecologistes et citoyens Cœur d'Essonne, Saint-Michel en commun - Alternative citoyenne excepté Monsieur Maurice BOYE et Madame Jaya MAREEMOOTOO) et 3 abstentions (Entente des Démocrates et des Républicains et Monsieur Maurice BOYE),

- **Pour la section d'investissement** par 25 voix pour (la Majorité Municipale), 6 voix contre (Ecologistes et citoyens Cœur d'Essonne, Saint-Michel en commun - Alternative citoyenne excepté Monsieur Maurice BOYE) et 4 abstentions (Entente des Démocrates et des Républicains, Monsieur Maurice BOYE et Madame Jaya MAREEMOOTOO),

APPROUVE le budget primitif pour l'année 2020

- section de fonctionnement :
 - ✓ Recettes : 27 069 555,00 €
 - ✓ Dépenses : 27 069 555,00 €

- section d'investissement :
 - ✓ Recettes : 9 242 376,37 €
 - ✓ Dépenses : 9 242 376,37 €

2019-313 : CONTRAT-CADRE DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE DENOMME PASS TERRITORIAL CIG GRANDE COURONNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion au contrat-cadre du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Île-de-France dénommé PASS Territorial CIG Grande Couronne pour la période 2020-2024 à compter du 1^{er} janvier 2020.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au contrat-cadre du CIG et le bulletin d'adhésion, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget de la Ville.

2019-314 : SIGNATURE DE L'AVENANT ACTION CŒUR DE VILLE N°1 ET SOUTIEN A L'ENGAGEMENT DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION DANS L'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 29 voix pour (la Majorité municipale, Entente des Démocrates et des Républicains, Ecologistes et citoyens Cœur d'Essonne) et 6 abstentions (Saint-Michel en commun - Alternative citoyenne et Madame Jaya MAREEMOOTOO).

APPROUVE l'avenant Action Cœur de Ville n°1 associant la Commune de Saint-Michel-sur-Orge, les services de l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat, Action Logement, la Banque des Territoires et l'ensemble des partenaires opérationnels du dispositif,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant Action Cœur de Ville et tous les documents y afférant.

2019-315 : SOUTIEN A L'ENGAGEMENT DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION DANS L'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 30 voix pour (la Majorité municipale, Entente des Démocrates et des Républicains, Ecologistes et citoyens Cœur d'Essonne et Madame Jaya MAREEMOOTOO) et 5 abstentions (Saint-Michel en commun - Alternative citoyenne).

DECIDE de soutenir l'engagement de Cœur d'Essonne Agglomération dans l'Opération de Revitalisation du Territoire, qui concerne les 6 pôles de centralité du territoire sur 8 villes de l'Agglomération (Sainte-Geneviève-des-Bois, Villemoisson-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Brétigny-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge, Arpajon, Breuillet et Marolles-en-Hurepoix),

AUTORISE Madame le Maire à signer le projet de convention ORT annexé à la présente délibération,

PRECISE que la convention ORT renvoie à la convention Action Cœur de Ville de Saint-Michel-sur-Orge pour les présentations détaillées du périmètre, de la stratégie de revitalisation et du programme d'actions,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

2019-316 : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION BAILLEURS-COMMUNE LIEE A L'IMPLANTATION D'UN PIGEONNIER CONTRACEPTIF SUR LE QUARTIER DU BOIS DES ROCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention au bailleur Plurial Novilia d'un montant de 2 394,00 € TTC,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et tout document s’y rapportant,

DIT que ces dépenses ont été inscrites au budget.

2019-317 : OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES DE DETAIL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 28 voix pour (la Majorité municipale, Entente des Démocrates et des Républicains et Madame Jaya MAREEMOOTOO) et 7 voix contre (Ecologistes et citoyens Cœur d’Essonne et Saint-Michel en commun - Alternative citoyenne).

DONNE un avis favorable à l’ouverture des commerces de détail des dimanches suivants :

- Dimanche 12 janvier 2020,
- Dimanche 28 juin 2020,
- Dimanche 30 août 2020,
- Dimanche 06 septembre 2020,
- Dimanche 29 novembre 2020,
- Dimanche 06 décembre 2020,
- Dimanche 13 décembre 2020,
- Dimanche 20 décembre 2020,
- Dimanche 27 décembre 2020.

2019-318 : PROTOCOLE D’ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES ENTRE L’ETAT ET LA COMMUNE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 30 voix pour (la Majorité municipale, Entente des Démocrates et des Républicains, Ecologistes et citoyens Cœur d’Essonne et Madame Jaya MAREEMOOTOO) et 5 abstentions (Saint-Michel en commun - Alternative citoyenne).

DECIDE :

- d’approuver le protocole d’engagements renforcés et réciproques entre l’Etat et la commune,
- de préciser que les crédits nécessaires à la réalisation des actions programmées annuellement dans le cadre du Contrat de Ville seront inscrits au budget de l’exercice concerné,
- d’autoriser Madame le Maire à signer le protocole et tout document s’y rapportant.

2019-319 : PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE ET L’ASSOCIATION DES PARENTS D’ELEVES, ELEVES ET AMIS DU CONSERVATOIRE COMMUNAL DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE (APE)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité (Monsieur Jean-Louis BERLAND n’ayant pas pris part au vote).

DECIDE de signer la convention de partenariat avec l'association des parents d'élèves, élèves et amis du conservatoire communal de Saint-Michel-sur-Orge.

2019-320 : CONVENTION AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE DE BRETIGNY-SUR-ORGE POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARITE CONCERNANT UN ELEVE SAINT-MICHELLOIS DE LA CLASSE DE TROMPETTE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement de la convention avec l'association « école de musique de Bretigny-sur-Orge » pour l'année 2019/2020, qui prévoit que :

- L'élève Saint-Michellois inscrit dans la classe de trompette au Conservatoire de Saint-Michel-sur-Orge en 2013/2014 poursuit les cours de trompette auprès de l'école de musique de Bretigny-sur-Orge,
- L'association « école de musique de Brétigny-sur-Orge » facturera à la Ville de Saint-Michel-sur-Orge le montant du tarif prévu pour l'usager résidant hors de la commune de Brétigny-sur-Orge, pour l'élève Saint-Michellois réinscrit en 2019/2020 et déjà bénéficiaire du dispositif les années précédentes,
- La Ville de Saint-Michel-sur-Orge se chargera, pour sa part, de facturer à la famille concernée les mensualités selon le tarif en vigueur sur son territoire, en tenant compte de leur quotient familial,

DIT que cette convention s'appliquera pour l'année scolaire 2019/2020 et sera renouvelée jusqu'à la fin de sa pratique instrumentale de la trompette dans l'école de musique de Brétigny-sur-Orge,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant,

DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget municipal.

2019-321 : VCEU APPELANT A L'INTERDICTION PROGRAMMEE DES PESTICIDES DANS LE CADRE D'UN GRAND PLAN DE TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REFUSE d'alimenter l'«agribashing», posture aujourd'hui trop souvent répandue, qui tend injustement à faire des agriculteurs des boucs émissaires.

CONSIDERE que la multiplication des arrêtés anti-pesticides adoptés par de nombreuses communes est le résultat de l'absence de réponse et de véritable prise en charge par les gouvernements successifs de la problématique des pesticides et de leur dangerosité pour l'environnement et la santé humaine.

SALUE l'engagement concret des maires pour faire évoluer la situation actuelle et favoriser la nécessaire prise de conscience collective sur un sujet aussi majeur.

DEMANDE au gouvernement de prendre ses responsabilités :

- En interdisant immédiatement les molécules les plus dangereuses (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques, perturbatrices endocriniennes) ;
- En programmant l'interdiction définitive et totale des pesticides de synthèse en France et au niveau européen ;
- En soutenant les agriculteurs à travers un grand plan de transition agro-écologique, avec la mise en place de mesures économiques (aides à la transition, aides à l'agriculture biologique, structuration des filières locales, etc...) et commerciales, afin de permettre aux agriculteurs de changer leurs pratiques et de vivre décemment de leur métier.
- En refusant l'importation de produits agricoles ayant recours aux pesticides de synthèse pour ne pas défavoriser les productions agricoles nationales ni transférer des risques sanitaires sur d'autres populations.

2019-322 : VŒU D'URGENCE : L'AMELIORATION DES TRANSPORTS EN COMMUN EN ILE-DE-FRANCE N'EST PAS UNE OPTION !

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EXIGE de l'Etat et des parlementaires qu'ils prennent leur responsabilité afin que l'Etat respecte les engagements qu'il a signés vis-à-vis des Franciliens pour le Contrat de Plan Etat-Région, et leur demande d'inscrire 400 millions d'euros aux prochains budgets 2020, 2021 et 2022.

LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n°2019-277 : Cession de cinq véhicules nécessitant de trop lourdes réparations (Renault Trafic 193CGS91 - Peugeot 106 188DSS91 - Renault Kangoo 191DWH91 - Méga M10 électrique DN926SL - Iveco Car 965DWL91) à la société CAROSSERIE GILLES pour un montant de 4 000 € TTC

Décision n°2019-278 : Contrat avec la société MAMIAS pour la maintenance, l'entretien et la vérification mécanique et électrique des horloges privées de la ville. Ce contrat est conclu pour 5 ans (01/01/2020 au 31/12/2024). Montant : 2 160 € + 27 600 € TTC

Décision n°2019-279 : Contrat de cession pour le spectacle "PLONGES IMMOBILES" de la compagnie Daru-Thempô présenté dans le cadre de la programmation culturelle à toutes les classes de CE2-CM1 les jeudi 28 et vendredi 29 novembre. Représentation publique le 27 novembre à 15h. Montant : 6 169,19 € TTC

Décision n°2019-294 : Contrat de cession pour le concert d'AYO avec W Spectacle SARL. Représentation le vendredi 3 avril 2020 à 20h30 au Centre Culturel Baschet. Montant : 12 660 € TTC

Décision n°2019-295 : Contrat de cession du spectacle Allan Hart - Le Cabaret des bulles de savon pour le Noël des enfants du personnel le 20 décembre 2019 à 19h30 au centre culturel Baschet Montant : 2 400 €

Décision n°2019-296 : Signature du marché relatif à la mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) concernant les travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour le groupe scolaire Pablo PICASSO. Montant : 14 448 € TTC

Décision n°2019-297 : Contrat de prestation avec l'association EVOLUSCIENCES pour une animation scientifique sur l'électricité au Centre social durant les vacances de Noël. Montant : 448,90 € TTC

Décision n°2019-298 : Cession gratuite du véhicule (tondeuse) immatriculé ISEKI 952 ENC 91 à la société CARROSSERIE GILLES SAS en vue de sa destruction.

Décision n°2019-299 : Contrat de cession pour le concert de Noël du Chœur du conservatoire de Saint-Michel-sur-Orge et de l'orchestre Solystelle avec l'association E.M.A.I, pour une représentation le dimanche 15 décembre à 16h au Centre Culturel Baschet. Montant : 2 500 € net de taxe

Décision n°2019-300 : Contrat de cession pour le concert pédagogique du Trio QUAZZIPI avec l'association DIFERENCIS pour toutes les classes de CE2 de la ville le mardi 3 décembre 2019. Montant : 1 500 € net de taxe

Décision n°2019-301 : Contrat de prestation pour l'encadrement des répétitions de la chorale Harmonie et Compagnie ainsi que la direction pour le concert du dimanche 15 décembre 2019 avec l'association MURMURES. Montant : 799,75 € net de taxe

Décision n°2019-302 : Renouvellement de l'adhésion à l'Association Structure Sonores Baschet de septembre 2019 à septembre 2020. Montant : 50 € TTC

Décision n°2019-303 : Prolongation de la convention d'occupation précaire pour le logement communal situé rue du Chemin de Fer jusqu'au 31 décembre 2020.

Décision n°2019-304 : Prolongation de convention d'occupation précaire pour les logements communaux situés dans le groupe scolaire Jules Ferry jusqu'au 31 décembre 2020.

Les numéros 2019-280 à 2019-293 sont des délibérations.

MARCHES PASSES PAR LA COLLECTIVITE

PA : marché à procédure adaptée

MU : marché unique

MBC : marché à bons de commandes

PI : prestations intellectuelles

FCS : fournitures courantes et services

NF : non formalisé

AOOE : appel d'offres ouvert européen

Marchés conclus depuis le dernier CM

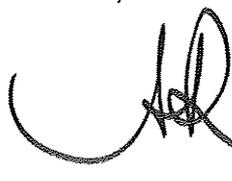
N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHÉ euros HT	DURÉE DU MARCHÉ
19 33 PA	Marché de prestations de services pour la vérification réglementaire des installations et la protection des travailleurs	DEKRA INDUSTRIAL	PA	Forfait annuel : 19 426,08 € HT Montant maximum annuel pour les prestations de vérifications ponctuelles : 40 000 € HT	1 an reconductible 2 fois / 3 ans max
19 36 PA	Marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché de transport par autocar	SARL OMNIBUS CONSEIL	PA	Forfait : phase 1 : 9 900 € HT phase 2 : 2 700 € HT	A compter de la notification jusqu'à la fourniture du dernier livrable attendu
19 35 PA	Marché de travaux de démolition des anciens logements du groupe scolaire Jules Verne	SN TTC	PA	Forfait : 64 902 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA

Avenants conclus depuis le dernier CM

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION ET DE L'AVENANT	ATTRIBUTAIRE	AVENANT (Montant en euros HT)
19 06 PA	Travaux d'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville Lot 3 : Travaux de plantation et d'espaces verts AVENANT n°1 : Avenant ayant pour objet de modifier les essences d'arbres et la nature de certaines plantes et arbustes par rapport au plan projet initial	CHADEL	Moins value : - 225,35 € HT
19 06 PA	Travaux d'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville Lot 2 : Travaux de voirie et réseaux divers AVENANT n° 1 : Avenant ayant pour objet d'intégrer des travaux supplémentaires	GTO - GRANDS TRAVAUX DE L'ORGE	Plus-value : 34 060,77 € HT
19 15 PA	Travaux de construction de deux plateformes de workout fitness Lot 2 : Travaux de construction d'une plateforme de workout fitness sur le site de la Noue Rousseau AVENANT n°1 : Avenant ayant pour objet de modifier l'agencement des agrès	TRANSALP mandataire du groupement TRANSALP / O.S.B / SARL GOGY	Plus-value : 1 130 € HT
16 14 PA	Prestations de restauration collective municipale AVENANT n°8 : Avenant technique ayant pour objet de mettre en oeuvre une composition des repas plus qualitative pour l'ensemble des convives des écoles maternelles et élémentaires ainsi qu'un conditionnement individuel ou portion individuelle pour les gouters (les jours de NAP) à compter du 2 septembre 2019	ELRES	Sans incidence financière
19 27 PA	Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de l'école maternelle et de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement pour le groupe scolaire Pablo Picasso AVENANT n°1 : Avenant ayant pour objet de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre	ATLA mandataire du groupement ATLA/MOTEEC INGENIERIE/SARL WOR INGENIERIE/ALPHA B.E.T	Plus-value : 6 338,53 € HT
19 32 PA	Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement pour le groupe scolaire Blaise Pascal (2nd procédure) AVENANT n°1 : Avenant ayant pour objet de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre	ATLA mandataire du groupement ATLA/MOTEEC INGENIERIE/SARL WOR INGENIERIE/ALPHA B.E.T	Plus-value : 1 194,60 € HT

La séance est levée à 23h34.

Le Maire,



Sophie RIGAULT

Affiché le : 24/12/19